



no 28

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 12 mai 1969

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
SUR LA POLLUTION DE LA RIVIERE ROUGE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui que les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont approuvé les recommandations de la Commission mixte internationale en vue du contrôle de la pollution de la rivière Rouge a la frontière. Les recommandations font partie du rapport de la Commission en date du 11 avril 1968, qui a été rendu public aujourd'hui.

La Commission a fait rapport que pendant la période de l'étude (1964-1966) les eaux de la rivière Rouge qui traversent la frontière en direction du Canada n'ont pas été polluées au point de causer du tort à la santé des personnes ou aux biens dans ce pays. Toutefois, la Commission a recommandé qu'afin de maintenir ces eaux dans un état satisfaisant, le Minnesota et le Dakota du Nord observent certains objectifs de qualité de l'eau qui ont été énoncés dans le rapport. En même temps la Commission a conclu qu'il était peu probable que la santé ou la propriété aient à souffrir au Canada, tant que ces Etats respecteront les normes de qualité de l'eau qu'ils ont établies par voie législative.

La Commission a recommandé aussi qu'elle soit autorisée à surveiller le maintien de la qualité de l'eau à la frontière et à proposer les changements et additions nécessaires en ce qui concerne les objectifs. Les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont approuvé ces recommandations avec l'accord du Manitoba, du Minnesota et du Dakota du Nord.